



REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Préambule

L'accueil périscolaire concerne exclusivement les enfants scolarisés à l'école de Barisis-aux-Bois.

CRENEAUX HORAIRES D UNE JOURNEE

1 ^{er} créneau	7h 30 - 9h 00
2e créneau	16 h 30 -17 h 30
3e créneau	17 h 30 - 18 h 30
Pause méridienne du midi	12 h 00 – 13 h 20

Afin de ne pas dépasser les horaires de la personne responsable de l'accueil, il est impératif que le 3ème créneau soit strictement respecté. Tout dépassement de ce créneau horaire sera facturé 1 € 60 par 1/4 d'heure supplémentaire.

L'utilisateur se doit de respecter les horaires d'inscriptions prévus.

La commune se réserve le droit de réviser à tout moment le coût des pénalités selon l'importance et la fréquence d'abus éventuels

La gestion et l'encaissement seront mensuels, les règlements se feront auprès du responsable de l'accueil périscolaire à l'ordre du Trésor Public

Les inscriptions sont prises auprès du responsable de l'accueil périscolaire au plus tard la veille du jour souhaité jusqu'à 16 h 30.

Pour la restauration et la garderie du midi, les inscriptions et désistements devront être effectués 48 H à l'avance : le jeudi pour le lundi suivant, le vendredi pour le mardi suivant, le lundi pour le jeudi suivant, le mardi pour le vendredi suivant.

Les absences seront automatiquement facturées, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Nous vous rappelons les numéros de téléphone de l'accueil périscolaire : 03.23.40.19.58 (garderie) ou 03.23.38.14.80 (pause méridienne).

Toute inscription implique de la part des bénéficiaires l'acceptation du présent règlement.

Sans respect de celui-ci, l'enfant ne sera pas accepté.

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Je soussigné (e) _____ déclare accepter le présent règlement.
A Barisis-aux-Bois le

Signature du responsable de l'enfant :

Le Maire

DOCUMENTS A JOINDRE

Photocopie des pages du carnet de vaccinations
Fiche sanitaire à faire valider si possible, par votre médecin.